

Conditions générales de vente DIRECT & PROCHE - OFFRE SITES

CGV OFFRES SITES E-COMMERCE

PREAMBULE

La société PUBLICIS WEBFORMANCE (« PUBLICIS WEBFORMANCE »), SAS au capital de 150 000 €, sis 14 rue Rhin et Danube, 69009, Lyon, RCS Lyon n°525 312 294 développe au profit de professionnels (le « Client ») des prestations et des services sous la marque DIRECT ET PROCHE exploitée en commun avec son partenaire la BANQUE POPULAIRE. (les « Prestations») définis sur le contrat de service.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces documents et les avoir acceptés sans réserve préalablement à la signature du contrat et être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGV et des CPV ne nécessite pas la signature manuscrite de ces documents. Le Client reconnaît expressément que la technique dite de la « case à cocher » constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

Le Client peut sauvegarder ou éditer les CGV et les CPV, ces actions relèvent de sa seule responsabilité. Aucune condition générale ou spécifique notamment d'achat, émanant du client ne pourra écarter ou s'intégrer aux présentes.

Aucune condition générale ou spécifique notamment d'achat, émanant du client ne pourra écarter ou s'intégrer aux présentes. Le Client reconnaît agir en qualité de professionnel au sens du Code de la consommation et déclare que les Offres souscrites ont un rapport direct avec son activité professionnelle. En signant le présent bon de commande, il renonce expressément au bénéfice d'un droit de rétractation, la prestation concernant essentiellement du contenu numérique personnalisé.

Si un mandataire passe commande à PUBLICIS REGICOM pour le compte de son mandant, le mandataire s'engage à respecter la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ». Le Client et son mandataire demeurent en tout état de cause solidairement responsables du respect des CGV et du paiement de la facture.

Le fait que PUBLICIS REGICOM ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Si une/des stipulation(s) des CGV étai(en)t tenue(s) pour non

valide(s) ou déclarée(s) comme telle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. PUBLICIS REGICOM se réserve le droit de faire évoluer à tout moment et sans préavis le service proposé ainsi que les présentes conditions générales.

1. DEFINITIONS

« Application » désigne les applications mises à disposition du Client dans le cadre de l'Offre e-commerce pour les pages Facebook et dans l'AppStore d'Apple et Google Playstore.

« Client » désigne le professionnel qui a souscrit l'Offre Sites et qui devient ainsi licencié non exclusif des Supports.

« Contenu(s) » désigne les textes, informations, annonces, données, liens hypertexte, musiques, sons, photographies, dessins, vidéos, messages, tags ou tout autre matériel intégré par le Client dans ses Supports.

« Compte » désigne le compte Client permettant au Client de gérer son/ses Supports via l'extranet mis à sa disposition.

« Offres » désigne l'Offre Sites.

« Plateforme » désigne la destination sur laquelle est publiable le Support créé dans le cadre de l'Offre site.

« Sites » désigne le Site Internet et/ou le site mobile mis à disposition du Client dans le cadre des Offres, avec un nom de domaine dédié.

« Supports » désigne les Sites et/ou les Applications du Client permettant de publier ses Contenus.

2. DESCRIPTION DES OFFRES SITE

Offre E-Commerce

La prestation commercialisée par PUBLICIS REGICOM permet la mise en ligne d'informations commerciales sur différents supports numériques. PUBLICIS REGICOM ne garantit aucunement les éventuels résultats escomptés par le Client suite à la diffusion de ses Contenus sur les Sites. L'Offre E-commerce permet au Client pendant toute la durée du BC de :

- Disposer de Sites personnalisables en partie par le Client, sur la base de gabarits existants pré-chartés.
- Disposer d'Applications personnalisables en partie par le Client, sur la base de gabarits existants pré-chartés.
- Gérer ses Contenus.

- Publier, en fonction de l'abonnement choisi, ses Applications avec ses Contenus dans les Plateformes Facebook, iPhone et autres smartphones.
- Proposer à ses Clients la possibilité d'effectuer des achats en ligne (prestation E-commerce).
- Suivre la performance de ses Supports.
- Bénéficier d'un hébergement par PUBLICIS REGICOM du Site.
- Bénéficier d'une prise en charge du renouvellement annuel du nom de domaine par PUBLICIS REGICOM (prestation optionnelle).
- Diffuser des annonces automatiquement sur son site (prestation optionnelle).

L'offre Site E-commerce accorde au Client une licence non exclusive et non cessible d'utilisation d'outils permettant de promouvoir son activité commerciale, accessible au travers des Sites personnalisables et des Applications personnalisables pour une ou plusieurs Plateformes.

3. DROITS DE REPRODUCTION

3.1. Le Client reconnaît être l'auteur unique et exclusif des Contenus intégrés sur les Sites et les Applications. A défaut, il déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion des Contenus.

3.2. En conséquence, les Contenus sont diffusés sous la responsabilité exclusive du Client, qui certifie que ces derniers sont conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et respecte les droits des tiers. Le Client relève PUBLICIS REGICOM de toutes responsabilités, le garantit contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec les Contenus, et l'indemnise pour tout dommage en résultant.

3.3. Sans que cela crée à sa charge une obligation de vérifier les Contenus, PUBLICIS REGICOM se réserve le droit de refuser ou supprimer sans préavis tout Contenu et/ou de suspendre la publication du Support concerné, pour tout motif légitime et, notamment tout Contenu contraire aux dispositions légales, réglementaires, de nature à porter atteinte à un quelconque droit reconnu à un tiers (sans

remboursement du Client, ni indemnité). PUBLICIS REGICOM se réserve le droit de refuser tout BC, même payé, moyennant restitution du prix. Un tel refus ne fait naître au profit du Client aucun droit à indemnité.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1. L'identifiant et le mot de passe communiqués au Client pour accéder à son Compte :

- Sont strictement personnels et le Client ne devra en aucun cas les partager ou les communiquer à des tiers,
- Sont placés sous la responsabilité exclusive du Client qui devra les utiliser conformément aux présentes.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de son Compte, de son identifiant et de son mot de passe. Le Client garantit PUBLICIS REGICOM contre toute utilisation fautive et/ou source de préjudice de ses éléments d'identification, qu'elle soit frauduleuse ou non, de son fait ou celui de tiers. PUBLICIS REGICOM rappelle qu'il n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques pour s'assurer de l'identité des personnes se connectant au Compte d'un Client. PUBLICIS REGICOM ne pourra être considéré comme responsable en cas d'usurpation des éléments d'identification et/ou l'identité d'un de ses Clients.

Le Client s'engage donc à alerter immédiatement PUBLICIS REGICOM en cas d'utilisation frauduleuse de son Compte.

4.2. Dans le cadre de l'Offre E-commerce, le Client doit prendre connaissance, dès la première utilisation de son Compte, des conditions générales d'utilisation des Plateformes et y adhérer individuellement :

- Facebook : <http://www.facebook.com>
- Apple : <http://www.apple.com>
- Android : <https://play.google.com/store/apps>

4.3. Le Client s'engage à respecter strictement les conditions d'utilisations des Plateformes et à ne pas porter atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle (marques, logiciels, brevets, logo, graphismes, photographies...).

Le Client s'engage à respecter strictement la

Conditions générales de vente PUBLICIS REGICOM - OFFRE SITES

législation applicable aux Supports, notamment celle portant sur les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Supports.

Le Client accepte que ses Contenus soient diffusés sous sa seule responsabilité.

Le Client s'engage donc :

- À ne pas poster, dire, indiquer ou diffuser sous quelque forme que ce soit des informations pouvant porter atteinte, directement ou indirectement, à tout tiers (personne physique, personne morale ou groupement de personnes) ;
- À ne pas émettre, diffuser ou relayer tout discours, propos et/ou tout Contenu de nature diffamatoire, injurieuse, obscène, contraire aux bonnes mœurs, offensant, violent ou incitant à toute forme de violence (physique, verbale ou morale), politique, raciste, sexiste, homophobe, ou xénophobe et plus généralement contraire aux lois en vigueur ;
- À ne pas poster, diffuser ou relayer tout Contenu que ce soit partiellement ou intégralement, seul, intégré ou en association avec un autre Contenu, en violation des droits de propriété intellectuelle des auteurs et/ou des ayant droits et des droits de la personnalité de tout tiers ;
- À ne pas poster, diffuser ou relayer de Contenu, ni à utiliser des technologies de nature à désorganiser, sonder, scanner, tester la vulnérabilité, diminuer et/ou empêcher la circulation normale des Contenus tels que logiciels, virus, envois répétés de messages... ;
- À ne pas enfreindre délibérément ou involontairement toute législation ou réglementation locale, régionale, nationale ou internationale ;
- À ne pas tenter de modifier, désosser, décompiler, désassembler l'un des Supports mis à disposition par PUBLICIS REGICOM.

4.4. Le Client pourra choisir de donner un mandat à PUBLICIS REGICOM pour acheter son nom de domaine. Le Client choisira alors le nom de domaine sous sa seule responsabilité. PUBLICIS REGICOM interviendra en qualité de simple intermédiaire lors de l'achat du nom de domaine.

Le Client pourra également confier à PUBLICIS REGICOM le renouvellement du nom de domaine.

Le Client pourra aussi choisir de gérer, de renouveler

et d'héberger son nom de domaine sous sa seule responsabilité.

4.5. La date de mise en ligne des Supports sera définie au recto du BC.

Etant précisé que le Client accepte expressément que, à défaut d'avoir fourni toutes les informations nécessaires à la création des Supports dans les délais impartis par PUBLICIS REGICOM avant la date de mise en ligne, PUBLICIS REGICOM mette en ligne à la date prévue sur le BC, une version des Supports éventuellement incomplète. Cette mise en ligne déclenchera automatiquement la facturation de l'abonnement mensuel.

Etant précisé que les délais minimums de mise en ligne sont les suivants :

- L'offre E-Commerce: 45 jours ouvrés
- L'offre Site sur-mesure : 60 jours ouvrés
- L'offre E-commerce + Google : 60 jours ouvrés minimum
- L'offre Site sur-mesure + Google : 75 jours ouvrés minimum

Les mises en ligne des Applications à l'AppStore et au Google Play Store pourront être décalées en raison du délai de validation préalable de ces dernières respectivement par Apple et Google.

4.6. Le Client est informé que d'autres obligations peuvent lui incomber, notamment en cas de collecte de données personnelles des utilisateurs des Supports. Ainsi le Client s'engage à se conformer aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, notamment en procédant à des formalités requises auprès de la CNIL pour tout traitement automatisé d'informations à caractère personnel lié aux Supports.

5. DUREE - RENOUELEMENT - DATES D'ENTREE EN VIGUEUR

Toute annulation, modification ou résiliation du BC autre que celles prévues dans le présent article nécessite l'accord écrit de PUBLICIS REGICOM, à des conditions permettant de dédommager PUBLICIS REGICOM contre tous préjudices ou pertes que ces derniers auraient pu subir.

La date d'entrée en vigueur de l'Offre Sites sera la date de mise en ligne des Sites et/ou Applications (hors mise en ligne de l'Application destinée à l'AppStore d'Apple), date à laquelle commence la facturation de l'abonnement mensuel correspondant à la mise en ligne des Sites et/ou Applications choisis.

La Date de d'entrée en vigueur sera mentionnée sur la première facture reçue par l'Annonceur et servira de date de référence dans le cadre de la procédure de résiliation du Bon de commande.

Sauf conditions de durée particulières précisées au recto du BC, les conditions de durée sont les suivantes : les Offres souscrites par le Client pour une durée initiale de 24 mois (« Période initiale ») à partir de la date de signature du BC.

A l'issue de la Période initiale, l'offre Sites sera renouvelée tacitement pour des périodes successives de 12 mois (« Période de renouvellement »), sauf dénonciation adressée par LRAR un (1) mois avant le terme de la durée initiale par PUBLICIS REGICOM ou par le Client.

Dans tous les cas, les frais de création et du forfait d'accompagnement ne sont pas remboursables.

6. RESILIATION

6.1. En cas de manquement par l'une des parties aux CGV, le BC pourra être résilié de plein droit par LRAR, moyennant le respect d'un préavis de 10 jours sans préjudice de tous dommages et intérêts.

6.2. Sauf dispositions contraires précisées au recto du Bon de commande, en cas de résiliation anticipée du BC par le Client, non justifiée par une défaillance de PUBLICIS REGICOM dans l'exécution de ses prestations, le Client devra verser à PUBLICIS REGICOM une somme égale :

- au montant des factures restant dues, échues et à échoir, et
- à l'intégralité des mensualités restant à courir de la dernière facture émise jusqu'à la fin du BC, à titre d'indemnité de résiliation anticipée,
- majorée des sommes dues au titre de l'article 9 ci-après.

6.3. PUBLICIS REGICOM pourra de plein droit, sans

préjudice de tous dommages intérêts comme de toute action en justice et sans avertissement préalable, suspendre le Compte et bloquer l'accès à ce dernier ou désactiver les Supports en cas :

- de fraude établie dans la constitution du dossier d'adhésion à l'Offre E-commerce, de fausse déclaration, de falsification des pièces jointes,
- de non-respect de l'une des dispositions des présentes.
- de non-respect des Conditions d'Utilisations Générales du Compte,
- d'impayés et de non-paiement par le Client des sommes dues à PUBLICIS REGICOM au titre du présent BC ou d'un autre BC signé avec PUBLICIS REGICOM.

Le Client reconnaît que PUBLICIS REGICOM ne pourra être tenu pour responsable d'un éventuel dommage direct, indirect ou accessoire résultant de la suspension, résiliation ou désactivation de ses Supports.

6.4. En cas de cessation, totale ou partielle, de l'accord signé entre PUBLICIS REGICOM et son partenaire assurant la réalisation et l'hébergement des Supports, PUBLICIS REGICOM se réserve le droit de mettre fin à l'Offre Sites et/ou de résilier le présent BC par LRAR, à tout moment avec un préavis d'un (1) mois, moyennant notification au Client.

6.5. A l'échéance du présent BC ou en cas de résiliation de celui-ci pour quelque raison que ce soit, (i) le Client restera tenu au paiement des sommes dues à PUBLICIS REGICOM ; (ii) chacune des parties devra restituer, à la demande de l'autre partie, toute Information Confidentielle ; et (iii) les articles II (Définitions), VI (Durée - Renouvellement - Dates d'entrée en vigueur), VII (Résiliation), VIII (Modalités tarifaires), IX (Modalités de paiements), XI (Indemnisation), XII (Limitation de responsabilité), XVIII (Attribution de juridiction et Loi applicable) et XIX (Divers) demeureront applicables.

6.6 Résiliation du forfait "accompagnement" annuel : • En cas de demande d'annulation du forfait annuel d'accompagnement à compter de la deuxième année du contrat initial, le client pourra effectuer sa demande par LRAR à faire parvenir au Service Clients de PublicisRegicom dans un délai d'un mois avant le début de la seconde année.

Conditions générales de vente DIRECT & PROCHE - OFFRE SITES

7. MODALITES TARIFAIRES

7.1. PUBLICIS REGICOM se réserve le droit d'annuler tout BC non conforme au barème de prix en vigueur, sous réserve d'en informer préalablement le Client par écrit tant que la mise en ligne des Supports n'a pas encore eu lieu. PUBLICIS REGICOM tiendra à la disposition du Client tout document justificatif. Une telle annulation ne fait naître au profit du Client aucun droit à indemnité.

Les barèmes de prix sont communiqués au Client sur simple demande.

Les offres Sites sont facturées sur la base du barème de prix en vigueur au jour de la remise du BC à PUBLICIS REGICOM.

7.2. PUBLICIS REGICOM se réserve la possibilité de modifier à tout moment le barème de prix de l'Offre E-commerce.

Toute modification du barème de prix s'appliquera après un préavis d'un (1) mois.

Dans l'hypothèse où le Client n'acceptait pas l'augmentation annoncée par PUBLICIS REGICOM, le Client disposerait d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification de PUBLICIS REGICOM pour résilier le BC. A défaut, PUBLICIS REGICOM se réserve le droit d'appliquer de plein droit et immédiatement l'augmentation de tarif annoncée.

Le montant de la facture, exprimé hors taxes, sera majoré de celui de la TVA et/ou de toute autre taxe à la charge du Client, au taux en vigueur à la date de l'édition de la facture.

7.3. Les réductions de prix, et autres avantages accordés en application du barème tarifaire sont octroyés par PUBLICIS REGICOM dans la mesure où les conditions contractuelles initiales demeurent inchangées pendant l'exécution des prestations. En cas de modification de ces conditions par le Client, les conditions tarifaires initialement accordées seront annulées, et les réductions de prix préalablement consenties seront refacturées conformément au barème de prix en vigueur.

7.4. Le BC n'engage PUBLICIS REGICOM qu'à réception du complet paiement du prix. PUBLICIS REGICOM se réserve le droit de refuser toute commande passée par un Client qui n'aurait pas respecté les CGV lors d'une précédente relation commerciale avec PUBLICIS REGICOM (par exemple : défaut de paiement, violation de droits de propriété intellectuelle, etc.).

7.5. La facturation des frais de création et du forfait d'accompagnement de l'Offre Sites sera effectuée le jour de la signature du BC par le Client.

La facturation de l'abonnement à l'Offre Sites sera effectuée mensuellement.

Le Client pourra choisir la possibilité d'une facturation annuelle et d'avance pour la Période initiale de l'Offre Sites.

Des frais additionnels aux frais de création et au forfait d'accompagnement de l'Offre Sites seront facturés si le Client confie le transfert de son nom de domaine à PUBLICIS REGICOM.

7.6. Les frais de création et le forfait d'accompagnement de l'Offre Sites et les éventuels frais de transfert du nom de domaine sont non remboursables.

7.7. Si le Client choisit que son Application soit accessible dans l'AppStore d'Apple et dans le Google Play Store, il devra prendre en charge les frais supplémentaires annuels d'abonnement facturés. L'abonnement sera effectué par PUBLICIS REGICOM au nom du Client.

Les frais d'abonnement seront facturés tous les ans à la date anniversaire du BC.

8. MODALITES DE PAIEMENT

8.1. 9.1 Sauf accord contraire, les paiements devront être effectués dans le respect des délais indiqués sur la facture PUBLICIS REGICOM, à l'ordre de celle-ci. Le Client accepte d'ores et déjà que PUBLICIS REGICOM puisse lui délivrer des factures sous format électronique en fonction des disponibilités de ce service. Le Client fera alors son affaire de la consultation, la copie, la sauvegarde et l'impression de la facture le cas échéant.

8.2. Le BC précise le mode de paiement arrêté entre PUBLICIS REGICOM et le Client. L'encaissement par PUBLICIS REGICOM de règlements par chèques ou traites, même acceptées, à des échéances différentes de celles initialement convenues avec le Client n'apporte ni novation ni dérogation aux délais de paiement contractuels.

Toute modification des modalités de paiement (mode et délai) devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de PUBLICIS REGICOM, qui pourra être refusé au regard notamment de la dégradation

de la solvabilité du Client et/ou de sa capacité à faire face à ses engagements.

En cas d'incident de paiement et/ou de dégradation de la solvabilité du Client et/ou d'incertitude quant à sa capacité à faire face à ses engagements, PUBLICIS REGICOM pourra, même après exécution partielle d'une commande, solliciter des conditions de règlement plus strictes - telles qu'un paiement d'avance - et/ou exiger de la part du Client des garanties supplémentaires. En cas de refus par le Client, PUBLICIS REGICOM pourra suspendre ou interrompre immédiatement et sans versement au Client d'indemnités, les prestations en cours et/ou à venir.

Le refus d'acceptation de traites, le défaut de paiement d'un seul effet, d'un chèque, ou d'une facture à son échéance, rendent immédiatement exigible l'intégralité de la créance de PUBLICIS REGICOM sans mise en demeure préalable. Ils entraînent la possibilité pour PUBLICIS REGICOM, sans versement au Client d'indemnités, de suspendre immédiatement les prestations en cours et programmées et/ou de résilier le(s) Bon(s) de parution conclu(s) avec le Client moyennant un préavis de 8 jours adressé par écrit.

Si le règlement de la commande passée par un mandataire au bénéfice du Client n'était pas honoré, PUBLICIS REGICOM peut, après avoir constaté la défaillance du Client, demander le règlement de sa créance directement auprès du mandataire.

8.3. Si PUBLICIS REGICOM devait résilier un BC en raison d'un défaut de paiement du Client, cette résiliation serait considérée comme une résiliation anticipée à l'initiative du Client. En conséquence, le Client sera redevable des sommes dues au titre d'une résiliation anticipée, telles que prévues à l'article 7.2.

8.4. De convention expresse, le défaut de paiement partiel ou total à l'échéance entraînera la suspension des prestations, l'exigibilité des frais de gestion administrative de quinze euros, des frais de rejet bancaire de 4 euros ainsi que le cas échéant, des pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante.

8.5. Conformément aux dispositions de l'article D441-5 du code de commerce, applicable à compter du 1er janvier 2013, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement est due de plein droit en cas de retard de paiement.

PUBLICIS REGICOM pourra également exiger, à titre d'indemnité et de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code civil, le règlement d'une majoration dont le montant sera égal à 20 % du principal T.T.C. restant dû, sans préjudice des sommes qu'une juridiction allouerait à PUBLICIS REGICOM au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

9. ENGAGEMENTS ET GARANTIE

Le Client déclare et garantit (i) que l'ensemble des Contenus mis en ligne sur les Supports sont exacts et à jour ; (ii) que le Client dispose des droits nécessaires à l'utilisation, la reproduction, l'affichage, la transmission et la mise en ligne des Contenus et, (iii) que les sites auxquels conduisent les liens placés dans les Supports du Client, les services du Client qui y sont présents dans le cadre du présent BC (a) n'enfreignent pas et n'incitent pas à enfreindre aucune législation, réglementation ou code professionnel (tel que notamment les recommandations et chartes de l'ARPP ou règlements équivalents); (b) respecte les conditions générales d'utilisation des Plateformes ; (c) ne portent pas atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle et au droit des marques, ni ne contiennent des informations susceptibles d'être préjudiciables, obscènes, haineuses ou diffamantes.

Le Client déclare et garantit que le nom de domaine acheté ou dont il est déjà propriétaire ne porte pas atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle et au droit des marques. Chacune des parties renonce à agir en exécution de toute autre garantie, expresse ou tacite, que celles expressément stipulées ou évoquées au présent BC. Néanmoins, aucune stipulation du présent BC ne pourra avoir comme effet de limiter ou d'exclure la responsabilité de chacune des parties pour toute action frauduleuse.

Conditions générales de vente DIRECT & PROCHE - OFFRE SITES

10. INDEMNISATION

Le Client s'engage à faire son affaire et à garantir PUBLICIS REGICOM ainsi que ses représentants, filiales, affiliés, dirigeants, mandataires, employés et partenaires (les "Entités PUBLICIS REGICOM Indemnisées"), contre toute plainte ou action engagée par des tiers invoquant la responsabilité d'une Entité PUBLICIS REGICOM Indemnisée, dans le cas où lesdites plaintes ou actions, quel que soit leur fondement juridique, sont liées à une violation par le Client des dispositions des présentes. Le Client devra par conséquent indemniser intégralement l'Entité PUBLICIS REGICOM Indemnisée des conséquences des plaintes ou actions susmentionnées et devra rembourser tous les dommages-intérêts, amendes, astreintes et frais de publication que cette Entité PUBLICIS REGICOM Indemnisée pourrait être condamnée à devoir verser, ainsi que les honoraires d'avocats qu'elle devra engager pour assurer sa défense. Le Client s'engage également à payer tous dommages-intérêts transactionnels qui pourraient être dus par une Entité PUBLICIS REGICOM Indemnisée à tout plaignant ou demandeur, étant entendu que le Client devra être préalablement invité par PUBLICIS REGICOM à participer aux pourparlers transactionnels.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITE

11.1. PUBLICIS REGICOM, ne sera tenu à l'égard du Client qu'à une obligation de moyens pour l'exécution du BC ou des prestations. En aucun cas PUBLICIS REGICOM ne sera responsable des préjudices indirects ou par ricochet, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de revenu, perte de profits, perte de contrats, perte d'affaires ou perte d'économies escomptées, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou action dirigée par un tiers, qui pourraient être subis par le Client, même dans l'hypothèse où ce préjudice était prévisible à la date de conclusion du BC.

Il appartient au Client de signaler immédiatement à PUBLICIS REGICOM tout problème technique concernant l'exécution des prestations. En tout état de cause, pour être recevable et opposable à PUBLICIS REGICOM, toute réclamation ou toute contestation de facture devra être précise et

transmise par écrit à PUBLICIS REGICOM dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de la date prévue de réalisation de la prestation.

Le Client reconnaît détenir tous les droits de propriété intellectuelle diffusés sur les Supports et déclare en assumer l'entière responsabilité. Il certifie que les contenus des Supports sont conformes aux lois et règlements en vigueur et respectent les droits des tiers. Il relève PUBLICIS REGICOM, ses sous-traitants et fournisseurs de toutes responsabilités, les garantit contre tou(te)s condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires qui résulteraient de tout recours en relation avec le contenu des Sites et les indemnise pour tout dommage résultant de la violation des dispositions de cet article.

PUBLICIS REGICOM n'est pas responsable de la qualité visuelle des Supports résultant des Contenus transmis par le Client.

PUBLICIS REGICOM n'est pas responsable de la capture des données qui serait faite à son insu, ni de la traçabilité qui en résulterait.

Le Client déclare connaître l'étendue de diffusion des Supports, avoir pris toutes précautions pour respecter la législation en vigueur des lieux de réception et décharger PUBLICIS REGICOM de toutes responsabilités à cet égard.

Le Client accepte que les données collectées ou recueillies sur les Supports soient conservées par les fournisseurs d'accès et utilisées à des fins statistiques ou pour répondre à des demandes déterminées ou émanant des pouvoirs publics.

PUBLICIS REGICOM ne consent au Client :

- aucune garantie de qualité ou d'adéquation à un usage particulier, ni d'absence de virus qui pourraient être introduits par d'autres clients ou des tiers,
- aucune garantie de fourniture des prestations (i) en cas d'interruption ou de mauvais fonctionnement, encombrement du réseau Internet ou de la connexion du Client ou (ii) en cas d'incompatibilité avec les logiciels ou matériels informatiques du Client ou encore (iii) en cas de mauvaise manipulation du Client.

- PUBLICIS REGICOM ne pourra être tenu pour responsable des retards ou impossibilités de remplir ses obligations contractuelles, en cas :
- de force majeure telle que définie à l'article XIII ci-après,
- d'interruption de la connexion aux Supports en raison d'opérations de maintenance ou d'actualisation des informations publiées,
- d'impossibilité momentanée d'accès aux Supports en raison de problèmes techniques, quelle qu'en soit l'origine,
- d'attaque ou piratage informatique, privation, suppression ou interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit, de l'accès au réseau Internet.

Le Client reconnaît en outre qu'en l'état actuel de la technique et en l'absence de garantie des opérateurs de télécommunications, la disponibilité permanente des Supports ne peut être garantie.

Aucune stipulation du présent article n'aura pour effet de limiter la responsabilité du fait de la négligence d'une partie ayant causé la mort ou un préjudice corporel.

A l'exception des obligations de paiement (art. VIII et IX), des obligations de garantie et d'indemnisation (art. X et XI) prévues, la responsabilité de chaque partie à l'égard de l'autre devra être limitée au montant versé ou dû par le Client à PUBLICIS REGICOM au titre du présent BC dans la limite de six (6) mois d'abonnement mensuel.

11.2. Le reporting sur l'usage des Supports est donné à titre indicatif. Ce dernier reprend les données transmises par Google Analytics installé sur les Supports ainsi que celles fournis par Facebook. PUBLICIS REGICOM ne peut donc être considéré responsable en cas de données erronées ou si Google Analytics et/ou Facebook décider(en)t de modifier les conditions d'accès à leurs données.

11.3. L'hébergement des Supports sera réalisé par PUBLICIS REGICOM.

PUBLICIS REGICOM s'engage, en cas de défaillance, sur un délai de rétablissement du service de 24 heures. Au-delà de ce délai, une compensation financière sur la base du prorata des jours de défaillance pourra être consentie par PUBLICIS REGICOM, sur la base de l'abonnement mensuel dû

par le Client à PUBLICIS REGICOM, sur demande justifiée du Client par écrit envoyée dans les 15 jours suivant la défaillance. Cette pénalité ne s'applique pas en cas de force majeure.

12. FORCE MAJEURE

PUBLICIS REGICOM n'est pas responsables des manquements à leurs obligations qui résulteraient directement ou indirectement de cas de force majeure reconnus par la réglementation et les cours et tribunaux français (y inclus notamment incendies, inondations, grèves (des transport en commun, du personnel ...), lock-out, épidémies, piratage informatique, coupures d'alimentation électrique de plus de 48 heures, intervention d'une autorité légale, judiciaire ou administrative ...) ou d'un événement échappant à leur contrôle raisonnable. Dans ce cas, l'exécution du présent BC sera suspendue sans versement d'indemnités au Client. La survenance d'un cas de force majeure sera notifiée par écrit au Client. Si le cas de force majeure se prolongeait plus d'1 mois, le BC pourra être résilié de plein droit avec effet immédiat par l'une ou l'autre des parties.

13. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Publicis Regicom reconnaît agir en tant que responsable du traitement des données clients au titre de la gestion de la relation client, en vue de la réalisation des services. Les informations fournies par le Client pour l'exécution du BC feront l'objet d'un traitement informatisé dans les fichiers de PUBLICIS REGICOM.

A ce titre, Publicis Regicom s'engage à se conformer à ses obligations telles que découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés » et ses textes d'application, Règlement européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 et les délibérations/recommandations de la CNIL.

A ce titre, les clients sont renvoyés à la Politique de Confidentialité de Publicis Regicom accessible à l'adresse : <https://www.publicisregicom.fr/content/footer/reglement-rgpd/>.

Les clients bénéficient de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de retrait de consentement. Ils peuvent exercer ces droits par voie électronique à l'adresse gopr@publicisregicom.fr.

Conditions générales de vente DIRECT & PROCHE - OFFRE SITES

Ce droit peut être également exercé par courrier postal auprès de PUBLICIS REGICOM :

PUBLICIS WEBFORMANCE
Service Clients PUBLICIS REGICOM
Centre d'affaires Eleusis 5
1, rue Pierre et Marie Curie - 22190
PLERIN

14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Supports ainsi que le Compte, relèvent des législations françaises et internationales sur les droits d'auteurs et les droits voisins du droit d'auteur, notamment des articles L.122-4 et L.122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Ces éléments sont la propriété exclusive de PUBLICIS REGICOM à l'exception :

- des Contenus qui restent la propriété exclusive du Client et,
- des éléments réalisés par des intervenants extérieurs à PUBLICIS REGICOM n'ayant pas cédé leurs droits d'auteur ou leurs droits voisins.

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété sur les Supports, ni sur les droits de propriété intellectuelle qui y sont liés.

Sans accord écrit et préalable de PUBLICIS REGICOM toute reproduction de l'un des éléments des Supports est strictement interdite, et le Client demeurera seul responsable vis-à-vis de PUBLICIS REGICOM de toute atteinte à son droit de propriété.

PUBLICIS REGICOM concède au Client une licence d'utilisation non exclusive et non cessible d'utilisation d'outils permettant de promouvoir son activité commerciale au travers des Sites et des Applications personnalisables pour une ou plusieurs Plateformes, dans le cadre de et pour la durée du BC.

Par l'utilisation de son Compte, le Client concède une licence gracieuse d'utilisation des Contenus à PUBLICIS REGICOM pour leur diffusion vers les Plateformes.

Le Client autorise donc PUBLICIS REGICOM à :

- reproduire, représenter, traduire, numériser, utiliser à des fins publicitaires, commerciales ou

non, l'ensemble des Contenus apportés par le Client,

- à insérer dans les Supports des liens hypertextes vers les sites internet de PUBLICIS REGICOM,
- à concéder l'ensemble de ces droits à tous tiers ou à tous partenaires, pour les exercer dans les limites des présentes,
- à modifier les Contenus, en vue de les adapter à la charte graphique des Supports.

15. SOUS-TRAITANCE

PUBLICIS REGICOM pourra librement recourir aux prestataires et/ou sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des prestations, sans avoir à en informer le Client, ni à obtenir son accord sur l'identité de ces tiers.

16. CESSION

Le Client ne pourra céder, déléguer ou transmettre ses droits et/ou obligations nés du présent BC qu'avec l'accord écrit de PUBLICIS REGICOM (cet accord ne pourra toutefois être refusé ou retardé de façon abusive).

17. ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LOI APPLICABLE

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'acceptation et de l'exécution des CGV, quel que soit le lieu de souscription, ou de règlement, feront l'objet d'une tentative de règlement amiable que les parties s'engagent à rechercher. A DÉFAUT D'Y PARVENIR DANS UN DÉLAI DE UN (1) MOIS A COMPTER DE LA NOTIFICATION ECRITE D'UNE TELLE CONTESTATION, LES TRIBUNAUX DE LYON SERONT SEULS COMPÉTENTS, MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRE, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE ET LA LOI FRANCAISE S'APPLIQUERA.

18. DIVERS

Aucune des dispositions des CGV ne saurait être interprétée comme créant une quelconque société

ou association en participation ni un quelconque mandat de représentation et aucune des parties ne sera habilitée ou autorisée à conclure le moindre engagement liant l'autre partie, ou à créer la moindre responsabilité à la charge de l'autre partie par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement, toutes notifications devront être envoyées aux adresses prévues par le présent BC.

Comme l'autorise l'article 2254 du Code civil, la durée de la prescription est allongée à 10 ans, et PUBLICIS REGICOM et l'Annonceur conviennent que cette prescription sera interrompue par toute LRAR de relance.

XIX - DIVERS

Aucune des dispositions des CGV ne saurait être interprétée comme créant une quelconque société ou association en participation ni un quelconque mandat de représentation et aucune des parties ne sera habilitée ou autorisée à conclure le moindre engagement liant l'autre partie, ou à créer la moindre responsabilité à la charge de l'autre partie par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement, toutes notifications devront être envoyées aux adresses prévues par le présent Bon de commande.